



DÉLIBÉRATION 2022 - 024

Nombre de membres en exercice : **67**
Nombre de membres présents lors de la délibération : 28
Nombre de membres ayant donné procuration : 4
Nombre de membres remplacés par leurs suppléants : 2
Date de convocation : 25/05/2022
Date d'envoi à la SP de condom : 07/06/2022
Date d'affichage : 07/06/2022
Votes contre :
Votes pour : **32**
Abstentions :

L'an deux mille vingt-deux et le premier juin à vingt heures, le Comité Syndical Armagnac Ténarèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son siège Z.I."Lauron" - Route de Nogaro - 32800 EAUZE, sous la présidence de **Monsieur Nicolas MELIET**, Président.

Présents : Mr ALBINET David, Mme ARSLANIAN Geneviève, Mr AXMANN Roland, Mr BEGUE Christophe, Mr BENJADDI Miloud, Mme BRIANE Huguette, Mr BOUE Guy, Mr CAZES Jérôme, Mr DONA Edouard, Mr ELLENA Aimé, Mr FASOLO Robert, Mr GOURGUES Gérard, Mr JAUMAIN Jérôme, Mr JORIEUX Michel, LABORDE Marie-Clémence, Mr LABURTHE Michel, Mme LANEQUE Valérie, Mr LUSSAGNET Wilfried, Mr MELIET Nicolas, Mr MEYROUS Jérôme, Mr MILLIEZ Philippe, Mme MONGIS Nadine, Mme PENA Roselyne, Mr QUINTILLA Christophe, Mr SAINT-MARTIN Joël, Mme SOLARY Jacqueline, Mme TOURNIER Elisabeth, Mme TUMELERO Hélène, .

Excusés remplacés par : Mr CAZZOLA Bruno remplacé par Mr MILLIEZ Philippe, Mme LABORDE NOYER Martine remplacée par Mme SOLARY Jacqueline

Ayant donné procuration: Mr BELLOT Daniel a donné procuration à Mr ALBINET David, Mr FALTRAUER Franck a donné procuration à Mme MONGIS Nadine, Mme PETITJEAN Marion a donné procuration à Mme ARSLANIAN Geneviève, Mr PHILIP Alain a donné procuration à Mr SAINT-MARTIN Joël.

Absents excusés: Mr BELLOT Daniel, Mr CAZZOLA Bruno, Mme DELLA VALLE Valérie, Mr FALTRAUER Franck, Mme LABORDE NOYER Martine, Mme NEGRINI Régine, Mme PETITJEAN Marion, Mr PHILIP Alain, Mr RENARD Jean-Pierre, Mr TOURNE Jean-Pierre,

Absents: Mr BEYRIES Philippe, Mr BEZERRA Gérard, Mr CARRE Michel, Mr CECEILLE Gérard, Mme CHIVA Amandine, Mme CLAVE Gabrielle, Mme COLLADELLO Marie-Claire, Mme DHAINAUT Annie, Mme DESPAX Nelly, Mr DUBOUCH Joël, Mr DULERM Pierre, Mr DURAND Georges-Manuel, Mme ESPERON Patricia, Mr ESPIAU Joël, Mr FERNANDEZ Xavier, Mr GABAS Michel, Mr GIACOMAZZI Stéphane, Mme GAUCHE Laureta, Mme LACAVE Delphine, Mr LAFFORGUE Mathieu, Mr LAFORE Michael, Mr LANSMANT Sébastien, Mr LAMORT Pierre, Mr MAO Jean-Pierre, Mr MINIAYLO Pierre, Mme MONDIN SEAILLES Christine, Mr MONTARET Jérôme, Mme PINSOLLES Nicole, Mr ROBERT François, Mr SCARAVETTI Henri, Mr THIMOTEE Frédéric.

Participants sans droit de vote : Mme CAMPAGNOLLE Dorothée, DGS.

Secrétaire de séance : Mme ARSLANIAN Geneviève.

Budget de l'Eau-Réalisation d'un prêt bancaire de 828 000€

Monsieur le Président expose à l'Assemblée,

Considérant le projet de télérelève du service de l'eau engagé sur 2022,

Considérant un montant d'emprunt budgété en 2022 dans le budget de l'Eau qui, après décision modificative n°1, s'élève à 828 000€,

Considérant la consultation des établissements bancaires et la proposition à taux fixe du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne,

Considérant que la demande de financement du Syndicat Armagnac Ténarèze à hauteur de 828 000€ a été acceptée par le Comité des Engagements du Crédit Agricole Midi-Pyrénées, conformément aux conditions suivantes :

Montant : 828 000€
Durée : 15 ans
Echéances annuelles constantes
Montant de l'échéance : 61 582,81€
Taux fixe : **1,40%**
Frais de dossier : 500,00€

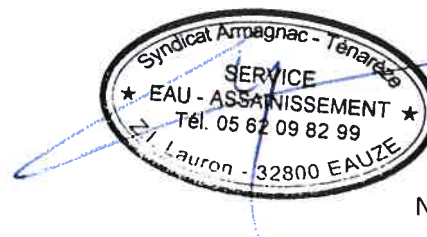
Le Comité syndical, oui cet exposé et après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- D'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de prêt de 828 000€ (huit cent vingt-huit mille euros) , conforme à la proposition ci-dessus du Crédit Agricole Midi-Pyrénées et toutes les pièces afférentes.

Pour extrait conforme,

Fait à EAUZE, le 3 juin 2022



Le Président,

Nicolas MELIET